

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

---

Annexe au procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance du 15 novembre 1960.

---

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire  
et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de  
loi de finances pour 1961, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

Par M. Marcel PELLENC

Sénateur,

*Rapporteur général.*

TOME III

EXAMEN DES CREDITS  
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 42

ARMÉES

Service des essences des armées.

Service des poudres.

*Rapporteur spécial* : M. André COLIN

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *président* ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, *vice-présidents* ; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Julien Brunhes, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Fernand Auberger, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Eugène Motte, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1<sup>re</sup> législ.) : 866, 886 (annexe 46), 925 et In-8° 194.

Sénat : 38 (1960-1961).

## SOMMAIRE

---

	Pages.
	—
<b>Service des essences des armées.....</b>	<b>3</b>
Exploitation .....	3
Equipement .....	6
I. — Installations industrielles .....	6
II. — Installations réservées .....	13
<b>Service des poudres.....</b>	<b>14</b>
Exploitation :	
Résultats de l'exécution du budget 1959.....	14
Exécution du budget 1960.....	15
Projet de budget 1961.....	17
Situation des personnels.....	18
Etudes et recherches.....	20
Travaux de premier établissement.....	21
<b>Dispositions spéciales .....</b>	<b>24</b>

---

## SERVICE DES ESSENCES DES ARMEES

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget annexe du Service des Essences pour l'exercice 1961 s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 839 millions de nouveaux francs environ, dont 809 seront appliqués à l'exploitation et 30 à l'équipement.

Le budget voté pour 1960 s'est élevé à 791 millions de nouveaux francs environ dont 769 pour l'exploitation et 22 pour l'équipement.

L'activité du Service est donc en expansion d'environ 6 %.

### **Exploitation.**

Le budget ordinaire du Service des Essences recouvre essentiellement les opérations d'achat et de vente de carburants.

En 1960, selon les prévisions basées sur la situation du 1<sup>er</sup> octobre, le Service achètera au total pour environ 660 millions de carburants. Les clients lui verseront, en paiement des produits fournis, environ 754 millions.

En 1961, sur 809 millions de recettes et dépenses prévus, 681 millions seront consacrés aux achats de produits tandis que le Service recevra, en échange de ses cessions, 797 millions de nouveaux francs.

Cet accroissement d'activité commerciale est le résultat direct des moyens financiers supplémentaires dont disposent les budgets des Armées pour le prochain exercice au titre des carburants, les crédits de l'espèce accordés en 1960 s'étant révélés insuffisants.

L'évolution, d'une année à l'autre, des cubages que peuvent ou pourront se procurer les diverses parties prenantes, est donnée par le tableau suivant :

SERVICES CLIENTS	PREVISIONS 1960 (m <sup>3</sup> ).	PREVISIONS 1961 (m <sup>3</sup> ).
Guerre .....	426.388	437.361
Gendarmerie .....	26.844	28.371
Air .....	714.350	701.640
Marine .....	107.010	101.160
Direction technique et industrielle de l'Air (D. T. I. A.).....	39.046	95.080
Services de sécurité.....	431	438
Divers .....	42.597	76.733
Totaux .....	(1) 1.356.666	(1) 1.440.783

(1) Produits principaux comprenant les carburants, les huiles et les graisses.

Les transactions d'achat et de vente de ces produits sont naturellement faites aux prix commerciaux communs, de telle sorte que plus de 60 % du chiffre d'affaires retourne au Trésor sous forme de taxes et impôts. C'est ainsi qu'en 1960, 475 millions seront récupérés par l'Etat. On dépassera, en 1961, le niveau de 50 milliards d'anciens francs.

Cette manière indirecte de réduire très sensiblement l'effort national en matière de budget militaire est à souligner une fois de plus.

Les chapitres concernant les dépenses d'exploitation traduisent les conséquences de l'activité supplémentaire demandée au Service des Essences.

C'est ainsi qu'apparaît tout d'abord la création de nouveaux établissements à Tours, Hussein-Dey, Télergma et Tébessa.

L'accroissement des consommations des forces armées dans la région de Tours a conduit le Service des Essences à prévoir la réalisation, sur le budget annexe, d'un dépôt d'hydrocarbures dans cette région.

Ce dépôt est destiné, en principe, au ravitaillement en temps de paix des parties prenantes locales, et en particulier de la base aérienne, et à garantir le stock des huit premiers jours d'hostilités éventuelles en essence auto.

En effet, la base aérienne de Tours n'est pas reliée au réseau ferré. Son ravitaillement en carburant se fait actuellement au moyen de camions-citernes à partir du parc de stockage de Saint-Herblain, situé à 140 kilomètres de distance, ce qui est une solution onéreuse et même aléatoire à certaines périodes de l'année ou dans certaines circonstances. L'Etat-Major de l'Armée de l'Air a d'ailleurs jugé indispensable en 1956 de créer un dépôt de stockage de 3.000 mètres cubes pour « assurer dans des conditions de souplesse et de sécurité satisfaisantes le ravitaillement de la base aérienne ». L'utilité de ce dépôt persistera en temps de guerre. La construction de cet établissement est en cours.

Le plan général d'infrastructure de l'Algérie, établi le 10 juillet 1957, prévoyait pour satisfaire les besoins permanents normaux la construction de six nouveaux établissements :

— 3 centres d'importation en essence à Oran, Alger, Philippeville ;

— 3 centres de stockage pour l'Oranais, l'Algérois et le Constantinois, d'une capacité totale de 50.000 mètres cubes.

Le premier effort a porté sur les centres d'importation étant donné le besoin urgent de capacités :

1) Le centre d'importation en essences d'Hussein-Dey, dont la construction a été autorisée par le Ministre des Armées en date du 13 février 1957, est en cours de réalisation et sera terminé en janvier 1962.

2) Le centre d'importation en essences de Philippeville va voir ses travaux commencer prochainement, et sera vraisemblablement terminé au printemps 1962.

3) Le centre d'importation en essences d'Oran est à l'étude, un terrain étant en cours d'acquisition dans la zone industrielle d'Arzew.

Cependant les besoins étant particulièrement importants dans le Constantinois où le Service des Essences ne dispose que de très faibles capacités (1.500 mètres cubes), il a été décidé de procéder à l'installation de réservoirs démontables à Télérgma et Tébessa.

Tébessa contrôle les voies de communication de l'Est algérien avec la Tunisie et constitue le pivot de la défense de la frontière tunisienne.

Télergma, par sa situation géographique sur des axes importants de circulation, a toute chance de devenir un des dépôts de l'infrastructure permanente de l'Algérie.

L'ensemble des travaux prévus sera terminé dans la première moitié de l'année 1962.

On note, par ailleurs, la création de 172 emplois d'ouvriers ainsi justifiée par le Ministère :

— 52 ouvriers actuellement saisonniers sont intégrés dans les effectifs du personnel ouvrier. Ils sont employés en permanence à la gestion et à l'entretien des matériels « Essence-Guerre ».

L'intégration de ces 52 ouvriers dans les effectifs est justifiée par le caractère permanent de leur emploi.

— 20 emplois d'ouvriers sont un reliquat des augmentations prévues antérieurement et non encore traduites.

— 60 emplois d'ouvriers supplémentaires sont nécessaires au ravitaillement sur les bases aériennes de la métropole.

— 40 ouvriers seront affectés à l'exploitation de quatre nouveaux établissements (Tours, Hussein-Dey, Télergma, Tébessa).

### Equipement.

Au titre de l'équipement, le projet de budget pour 1961 est intéressé par deux chapitres concernant l'infrastructure.

#### I. — INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

Au chapitre 9900 sont inscrits 25 millions de nouveaux francs pour l'équipement et l'entretien des installations industrielles. Sur cette somme, 11 millions correspondent à la poursuite d'opérations antérieurement décidées et 14 millions à des opérations nouvelles, ces dernières se situant dans le cadre d'un programme de 20 millions amortissables en deux ans.

Les réalisations prévues au titre des opérations nouvelles s'analysent ainsi :

#### *Entretien et renouvellement du parc d'emballages.*

Programme .....	1.545.000 NF.
Echéancier 1961 .....	1.545.000 NF.

Ce programme correspond, d'une part à l'entretien et à la réparation du parc actuel, d'autre part au renouvellement des emballages à limite d'usure, soit environ 30.000 fûts pour maintenir la dotation théorique.

*Entretien et renouvellement du parc des wagons-réservoirs.*

Programme .....	750.000 NF.
Echéancier 1961 .....	750.000 NF.

Ce programme est destiné à couvrir les dépenses à prévoir pour les opérations périodiques réglementaires de révision et d'entretien des wagons-réservoirs du Service des Essences des Armées.

Aucune acquisition de wagons-réservoirs n'est prévue car le parc du Service des Essences a été amené, au cours des budgets 1957, 1958 et 1959, à un niveau suffisant pour ses besoins et est en général de bonne qualité.

*Entretien et renouvellement du parc des véhicules.*

Programme .....	790.000 NF.
Echéancier 1961 .....	790.000 NF.

Le parc du Service des Essences est constitué de véhicules en général récents et en bon état, et son niveau atteint la dotation réglementaire.

Comme en 1960, le budget de 1961 prévoit simplement le renouvellement de quelques tracteurs et camions du parc algérien à limite d'usure.

*Renforcement du parc des véhicules industriels.*

Programme .....	1.100.000 NF.
Echéancier 1961 .....	850.000 NF.
Echéancier 1962 .....	250.000 NF.

L'accroissement du parc est proposé dans deux buts :

— doter le parc industriel de la Direction des Essences en Afrique du Nord de camions-citernes 6 mètres cubes « Berliet Gazelle » destinés à assurer le ravitaillement des dépôts implantés dans les territoires des Oasis et de la Saoura ;

— acheter des camions-citernes destinés à assurer le ravitaillement « bord-avion » sur les bases aériennes, travail dont le Service des Essences a la charge sur 7 bases militaires depuis mai 1960. Les véhicules utilisés depuis cette date pour remplir cette mission ont été prélevés sur la dotation des dépôts. Il s'agit de les remplacer au plus tôt.

La situation d'ensemble du parc, au 20 octobre 1960, est donnée par le tableau suivant :

DESIGNATION des véhicules.	DIRECTION Essences Nord.	DIRECTION Essences Sud.	DIRECTION Essences A. F. N.	GRUPE ravitail- lement en essences Outre-Mer.	TOTAL
Motos .....	23	17	15	2	57
Voitures grande liaison.....	4	3	2	1	10
Voitures moyenne liaison.....	19	8	19	1	47
Voitures petite liaison.....	27	14	17	»	58
Fourgonnettes et camionnettes.	61	18	45	4	128
Camions-plateaux jusqu'à 5,99 tonnes.....	9	4	6	2	21
Camions-plateaux 6 tonnes et plus .....	18	5	10	»	33
Remorques-plateaux 4 tonnes..	15	»	19	»	34
Remorques-plateaux 1 tonne..	7	12	7	»	26
Camions-citernes 8 m <sup>3</sup> .....	13	17	49	»	79
Camions-citernes 13 m <sup>3</sup> .....	»	»	7	1	8
Camions-citernes 18 m <sup>3</sup> .....	20	»	9	»	29
Remorques-citernes 9 m <sup>3</sup> .....	2	1	15	»	18
Semi-remorques citernes 13 m <sup>3</sup> .	»	»	»	»	»
Semi-remorques citernes 15 m <sup>3</sup> et plus.....	14	15	28	»	57
Semi-remorques plateaux 12 tonnes.....	2	11	12	»	25
Tracteurs 16 tonnes.....	10	20	19	»	49
Tracteurs 20 tonnes.....	14	4	19	»	37
<b>Total par direction terri- toriale .....</b>	<b>258</b>	<b>149</b>	<b>298</b>	<b>11</b>	<b>716</b>

*Entretien et renouvellement du parc des matériels  
d'exploitation.*

Programme .....	1.630.000 NF.
Echéancier 1961.....	1.630.000 NF.

Cette somme correspond au renouvellement courant des divers matériels d'exploitation (pompes, chariots élévateurs, matériels d'incendie, matériels de rinçage et de conditionnement) et à l'achat d'un locotracteur pour la Direction des Essences des Forces Françaises en Allemagne.

*Entretien des installations mécaniques.*

Programme .....	1.690.000 NF.
Echéancier 1961.....	1.690.000 NF.

Les différents postes de travaux inscrits au programme visent à l'amélioration de la sécurité et des conditions d'exploitation.

*Entretien des ouvrages de génie civil.*

Programme .....	2.595.000 NF.
Echéancier 1961.....	1.595.000 NF.
Echéancier 1962.....	1.000.000 NF.

Les opérations proposées ont pour objet d'entretenir les divers ouvrages :

- voies de circulation,
- bâtiments industriels et de logement des cadres,
- réservoirs de stockage,
- clôtures,

afin de permettre à l'exploitation des dépôts de se faire dans les meilleures conditions et en sécurité.

En ce qui concerne le domaine industriel du Service, le tableau ci-après donne, à titre d'information, la valeur totale d'immobilisation et l'annuité d'amortissement (en milliers de nouveaux francs):

CATEGORIE d'immobilisations.	EMBALLAGES	VEHICULES	MATERIEL d'exploitation.	INSTALLA- TIONS mécaniques.	BATIMENTS et ouvrages de génie civil.
Valeur totale d'immo- bilisations au 31 dé- cembre 1959.....	32.270	47.630	10.080	71.980	78.420
Annuité d'amortisse- ment 1959.....	1.370	3.060	840	3.750	3.290

*Renforcement du parc des matériels d'exploitation.*

Programme .....	1.600.000 NF.
Echéancier 1961.....	1.100.000 NF.
Echéancier 1962.....	500.000 NF.

Cette rubrique concerne les acquisitions suivantes :

- achat de deux chariots élévateurs pour les dépôts de Colomb-Béchar et Téliergma ;
- achat de trois locotracteurs pour le C. I. E. de Philippeville ;
- achat de six machines à nettoyer les emballages pour les dépôts de la Direction des Essences en Afrique du Nord et de la Direction des Essences du Nord ;
- équipement en matériels d'exploitation de trois nouveaux dépôts opérationnels en Algérie ;
- achat de remorques Service Aviation pour assurer la mise « bord avion » sur les bases aériennes où cette opération a été confiée au Service des Essences.

*Extension des réseaux électriques, incendie et hydrocarbures.*

Programme .....	790.000 NF
Echéancier 1961.....	540.000 NF
Echéancier 1962.....	250.000 NF.

Le budget 1960 avait prévu la mise en place d'installations de rinçage d'emballages et de conditionnement correspondant au potentiel d'exploitation fixé pour le temps de crise dans divers établissements de la Direction des Essences du Sud.

Une opération analogue aura lieu, en 1961, dans la majorité des dépôts importants de la Direction des Essences du Nord qui n'en disposent pas encore, ainsi que dans les dépôts de Saint-Marcel-lès-Valence et Montbartier non encore dotés et dans trois dépôts d'Allemagne.

*Pistes. — Quais. — Bâtiments divers et réservoirs de stockage.*

Programme .....	3.560.000 NF
Echéancier 1961.....	1.560.000 NF
Echéancier 1962.....	2.000.000 NF.

Les seules opérations appelant des commentaires particuliers sont les suivantes :

a) *Amilly* : construction d'un quai et de sa desserte routière : opération prévue pour améliorer les possibilités d'expédition en conditionné de cet établissement.

b) *La Courneuve, Rennes, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Castelsarrasin, Sainte-Marthe* : construction ou extension de magasins de stockage. Cette opération prolonge celle entamée en 1960 et qui vise à construire suffisamment de surfaces couvertes pour être en mesure d'abriter dans des conditions satisfaisantes les matériels industriels et les produits conditionnés au Service des Essences.

La mise à l'abri des matériels opérationnels dont l'acquisition est demandée cette année est également prévue dans cet ensemble de constructions.

c) *Construction de logements préfabriqués sur les bases aériennes* en vue de loger les agents techniques chefs des dépôts du Service des Essences aviation et leurs adjoints à proximité de leur lieu de travail, de façon qu'ils puissent assurer efficacement en permanence, de jour et de nuit, le ravitaillement.

*Construction d'établissements nouveaux.*

Programme .....	3.950.000 NF.
Echéancier 1961.....	1.950.000 NF.
Echéancier 1962.....	2.000.000 NF.

a) *Saint-Herblain.*

Programme ..... 1.600.000 NF.

Le C. I. E. de Donges étant en cours d'aliénation après accord du comité interarmées du domaine militaire et de l'état-major général des armées, il est prévu de procéder à la reconstitution au centre de Saint-Herblain de l'équivalent des capacités de stockage dont le Service des Essences des Armées s'est défait à Donges.

b) *Dépôts annexes dans les casernements.*

Programme : 1.000.000 NF.

En vue de procéder au stockage du carburant correspondant aux besoins de huit jours d'opérations dans des emplacements dispersés et situés le plus près possible de leur lieu d'utilisation en cas de besoin, le Service des Essences envisage, avec l'accord de l'Etat-Major de l'Armée, de construire des dépôts de 200 à 400 mètres cubes dans certains casernements situés de façon particulièrement propice à cette réalisation.

c) *La Chiffa.*

Construction d'un magasin général en 10° R. M. (2° tranche).  
Programme : 1.000.000 NF.

Un crédit de 500.000 NF a été accordé dans le cadre du budget 1960 pour la construction de la première tranche d'un magasin général destiné à stocker les matériels entreposés au titre des approvisionnements généraux de la Direction des Essences en Afrique du Nord, les matériels de la Délégation d'Alger, ainsi que les produits réservés.

L'étude est en cours par le service du génie. Une seconde tranche de 1.000.000 NF sera nécessaire pour mener à bien cette installation.

d) *Construction de dépôts au Sahara.*

Programme : 350.000 NF.

Cette opération est prévue pour procéder à la construction de dépôts principaux à Djanet, Fort-Thiriet et Tinfouchy dans le cadre du plan d'infrastructure du Service des Essences en Algérie et au Sahara.

L'ensemble des constructions ainsi prévues sera réalisé, à cadence à peu près régulière, au cours des années 1961 et 1962.

## II. — INSTALLATIONS RÉSERVÉES

Le chapitre 9910 est consacré à l'infrastructure et à l'équipement des installations extra-industrielles ou réservées.

5 millions d'autorisations de programme et 3.000.000 de crédits de paiement sont prévus à ce sujet.

3 millions d'autorisations, dont la moitié sera dépensée en 1961, serviront à acheter des tracteurs, des bacs, des machines à rincer sur remorques.

L'infrastructure reçoit 2.000.000 d'autorisations de programme dont 1.500.000 NF pour la constitution d'une réserve de matériels opérationnels, 250.000 NF pour la réalisation de stockages en Algérie et 250.000 NF pour l'équipement des établissements du Service des Essences.

Le Service prévoyait de procéder à la réalisation complète de ces opérations en 1961. Les crédits de paiement ayant été limités, à l'échelon ministériel, au niveau de 1.500.000 NF, la totalité de la somme accordée a été affectée à la réserve opérationnelle en raison de son caractère de priorité.

Se trouvent ainsi reportées en 1962 les dépenses de stockage et d'équipement.

La réalisation de stockages en Algérie portera sur la construction de la première tranche d'un dépôt de 2.000 à 3.000 mètres cubes à implanter dans l'une des localités suivantes : M'Sila, Mecheria, Tlemcen, Batna, Tizi-Ouzou et Tiaret.

La tranche d'équipement prévue correspond au doublement d'une portion du pipe-line reliant l'apportement aux centres de campagne du centre d'importation en essences de La Pallice, le pipe-line actuel étant ancien et nécessitant périodiquement le remplacement de tronçons à la suite de corrosion.

Votre Commission des Finances vous propose d'accepter sans modification le projet de budget qui vous est soumis.

## SERVICE DES POUDRES

Le projet de budget annexe du Service des Poudres s'équilibre en recettes et dépenses, pour l'exercice 1961, au chiffre de 275.452.776 NF.

Le budget voté pour 1960 était de : 225.699.420 NF.

On envisage donc un accroissement d'activité de 49.753.356 NF dont il est possible d'analyser les éléments en examinant l'évolution du fonctionnement du Service depuis 1959.

### Exploitation.

#### *Résultats de l'exécution du budget 1959.*

L'exercice 1959, dont les résultats n'ont été définitivement connus qu'au cours des premiers mois de 1960, s'est soldé pour le Service des Poudres par un excédent de recettes de 5,90 millions de nouveaux francs alors que le budget voté pour cet exercice laissait prévoir un déficit comptable de 6,063 millions de nouveaux francs.

Ce résultat favorable a tenu à deux causes :

1° Pour des raisons de présentation et afin d'éviter des doubles emplois apparents, les prévisions budgétaires ne font pas état à la première section du montant des remboursements qui sont effectués au profit de celle-ci par la troisième section (travaux de premier établissement) en compensation des prestations fournies par la première section à cette dernière.

Il en résulte une insuffisance systématique de 3 à 4 millions de nouveaux francs dans les évaluations de recettes de la première section ;

2° Les livraisons au secteur civil ont dépassé très sensiblement les prévisions (112,43 millions de nouveaux francs contre 92,44 millions de nouveaux francs prévus), tandis que les livraisons aux services consommateurs militaires dépassaient elles-mêmes légèrement les prévisions budgétaires (49,42 millions de nouveaux francs pour 44,04 millions de nouveaux francs prévus).

Les conséquences de cette augmentation du chiffre d'affaires ont été d'autant plus favorables que les effectifs ouvriers n'ont cessé de décroître par le jeu normal des départs en retraite et des démissions.

De 5.770 au 1<sup>er</sup> janvier 1959, cet effectif est descendu à 5.500 au 31 décembre, accusant ainsi une diminution de 5 % au cours de l'année.

L'excédent de recettes réalisé en 1959 a servi, à concurrence de 4,08 millions de nouveaux francs, à rembourser une partie de l'avance de 24,08 millions de nouveaux francs consentie en 1949 par le Trésor au Service des Poudres pour réaliser la dotation des approvisionnements généraux alors fixée à 25 millions de nouveaux francs.

L'avance du Trésor se trouve ainsi ramenée à 20 millions de nouveaux francs.

Cette avance portant intérêt à 3 % au profit du Trésor, le Service s'efforcera, au cours des années à venir, de procéder progressivement à son remboursement afin de diminuer les charges d'exploitation.

Le reste de l'excédent de recettes, soit 1,82 million de nouveaux francs, a été versé au fonds de réserve.

#### *Exécution du budget 1960.*

A la date du 1<sup>er</sup> septembre 1960, la situation budgétaire du Service se présente comme suit en ce qui concerne la section exploitation :

Charges constatées..... 140,201 millions de NF.

Produits constatés :

— livraisons aux services clients et à la clientèle privée.....	115,653	—
— garantie de prix des affaires économiques sur les ventes à l'exportation .....	0,344	—
— recettes accessoires et produits divers .....	7,244	—
— subvention du budget général pour études et recherches (8/12 de 17 millions de nouveaux francs).	11,333	—

---

Total des produits..... 134,574 millions de NF.

Compte tenu de l'accroissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier du stock des produits finis non livrés et des produits en cours de fabrication qui se monte à :

77,390 — 69,932 = 7,458 millions de nouveaux francs,  
il ressort au 1<sup>er</sup> septembre un bénéfice d'exploitation de :  
134,574 + 7,458 — 140,201 = 1,831 million de nouveaux francs.

Par rapport aux livraisons de l'année dernière et aux prévisions du budget de 1960, les livraisons des huit premiers mois de l'année se présentent de la manière suivante :

	1959	1960 (prévisions).	1960 (8 mois).
	(En nouveaux francs.)		
<i>Commandes militaires.</i>			
Fabrications destinées aux forces armées (terre) .....	35.546.740	33.400.000	19.583.973
Fabrications destinées aux forces armées (air) .....	10.435.905	16.743.500	8.116.434
Fabrications destinées aux forces armées (marine) .....	3.443.261	6.625.450	2.463.859
<b>Totaux .....</b>	<b>49.425.906</b>	<b>56.768.950</b>	<b>30.164.266</b>
<i>Commandes civiles.</i>			
Fabrications destinées au secteur public.	209.416	1.006.000	279.856
Fabrications destinées au secteur privé.	112.222.132	107.735.700	85.209.024
<b>Totaux .....</b>	<b>112.431.548</b>	<b>108.741.700</b>	<b>85.488.880</b>

On voit que si les livraisons aux services consommateurs militaires sont moins importantes que prévu, par contre les commandes civiles sont sensiblement supérieures aux prévisions (ramenées à 8 mois).

Dans l'ensemble, le total des livraisons est supérieur de 10 % aux deux tiers des prévisions de l'année et, pour tenir compte de ce surcroît d'activité, un arrêté portant ajustement des recettes et des dépenses du budget annexe a été établi en application des dispositions de l'article 17 de la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949. Cet arrêté, en cours de signature, fait état d'une augmentation prévisible des recettes et des dépenses de 25,834 millions de nouveaux francs, ce qui portera le montant de la section « Exploitation » du budget 1960 à 216,433 millions de nouveaux francs.

Les effectifs ouvriers, par le jeu des départs normaux (démissions et départs en retraite), sont tombés de 5.500 au 1<sup>er</sup> janvier à 5.381 au 1<sup>er</sup> septembre, au-dessous du niveau le plus bas précédemment atteint depuis la fin de la guerre (5.448 en 1950).

La durée hebdomadaire moyenne du travail est de 45 heures.

L'activité du Service semble devoir se maintenir à son niveau actuel jusqu'à la fin de l'année.

Les commandes restant à exécuter s'élevaient, le 1<sup>er</sup> septembre, à 77,213 millions de nouveaux francs au 1<sup>er</sup> janvier 1960. Depuis cette date, il a été reçu 115,521 millions de nouveaux francs de commandes nouvelles, ce qui correspond très sensiblement aux livraisons effectuées. Comme les stocks de produits finis et en cours de fabrication ont augmenté de 7.458 millions de nouveaux francs pendant la même période, les commandes restant à satisfaire représentent un peu moins de 70 millions de nouveaux francs, c'est-à-dire, au rythme actuel de travail, quatre mois environ d'activité.

Sans être très importante, cette réserve de travail qui, depuis le début de 1959, se maintient au voisinage de 70 millions de nouveaux francs, montre qu'il n'y a pas à prévoir dans l'immédiat de variation brutale dans l'évolution de l'activité du Service.

Il semble que l'amenuisement progressif des commandes militaires, qui représentent un pourcentage de moins en moins important des fabrications du Service, se trouve compensé par une augmentation corrélative des débouchés civils, notamment à l'exportation.

Cependant l'exploitation du Service reste, de ce fait, dans un équilibre précaire. Il sera essentiel que la question soit suivie de près au cours des prochains exercices.

### *Projet de budget 1961.*

Le produit des cessions prévues pour 1961 a été évalué à 191.129.400 NF dont 142.149.500 NF pour les fabrications civiles et 48.979.900 NF pour les commandes militaires. Ces dernières ne représentent donc plus que le quart des fabrications du Service, alors qu'au budget de 1960 elles en représentaient encore un peu plus du tiers.

En valeur absolue, les prévisions de commandes militaires sont en diminution de 8,29 millions de nouveaux francs, soit 15 % par rapport aux prévisions du budget précédent.

Par contre, les recettes à provenir de la vente des poudres et explosifs du monopole sont prévues en augmentation de 25 %. Pour les ventes des produits divers du Service, l'augmentation de recettes escomptée dépasse 30 %.

Ces prévisions sont conformes aux résultats observés dans l'exploitation du Service au cours des huit premiers mois de 1960, et le budget de 1961 ne différera pas sensiblement du budget de 1960.

Les prix de vente et de cession des produits du Service suivent toujours avec un certain retard l'augmentation continue des charges d'exploitation, de sorte que le projet de budget présenté pour 1961 fait apparaître un déficit probable d'exploitation d'environ 3 millions de nouveaux francs.

Ce déficit se trouvera largement atténué par le remboursement à la première section des prestations qui seront faites à la troisième section « Travaux de premier établissement ». Il ne subsistera, en définitive, qu'une perte minime qui sera aisément couverte par un prélèvement sur le fonds de réserve, si même les augmentations de prix actuellement proposées pour certains produits ne permettent pas de transformer cette perte en un léger excédent de recettes.

#### *Situation des personnels.*

En ce qui concerne les effectifs, seules des modifications de détail sont prévues au budget.

Les personnels militaires sont réduits de 4 unités pour ajuster le nombre des personnels détachés aux besoins réels du Service.

Les effectifs des personnels civils titulaires sont diminués de 3 unités ; par contre 11 postes nouveaux de contractuels sont créés et 14 emplois d'ouvriers sont supprimés. L'effectif ouvrier budgétaire se trouvera ainsi ramené de 5.400 en 1960 à 5.386 en 1961.

Sur la base des prévisions de commandes pour 1961, la durée hebdomadaire moyenne du travail dans l'ensemble des établissements des Poudres devrait s'établir à 46 heures/ouvriers pour la durée du prochain exercice budgétaire. Tel est, du moins, le renseignement fourni par le Ministère des Armées.

On ne pourrait que se réjouir par avance de la situation favorable ainsi offerte au personnel, si l'expérience de l'année qui va s'achever ne nous incitait à une certaine réserve quant à la répartition des activités.

En effet, lors de l'examen du projet de budget de 1960, le même horaire moyen de travail avait été prévu et l'on constate, en cours d'exercice, que certains établissements sont restés presque constamment sur le rythme de 40 heures/semaine, tandis que d'autres ont fonctionné sur celui de 50 heures.

Il semble que l'on se trouvera, en 1961, devant une situation analogue puisque les précisions fournies à ce sujet par le Ministre font état des horaires prévisionnels suivants pour chacun des établissements du Service :

— Laboratoire Central, Esquerdes, Sevran, Pont-de-Claix, Sorgues : 48 heures/semaine ;

— Le Bouchot, Saint-Médard : 45 heures/semaine ;

— Angoulême, Bergerac, Pont-de-Buis, Saint-Chamas, Toulouse, Vonges : de 42 à 44 heures/semaine.

Il est, bien sûr, compréhensible que les nécessités d'équilibre contraignent un directeur de service fonctionnant sur budget annexe à tenir le plus grand compte de la productivité réelle des établissements dans la fixation du volume des activités de chacun d'eux.

Mais l'aspect social de la question, autant que le souci de ménager l'avenir, ne doivent pas être absents des éléments de décision, surtout lorsqu'il s'agit d'un personnel nettement spécialisé et stationné, le plus souvent, dans des régions où aucun reclassement n'est possible.

Certes, le Service des Poudres a évité jusqu'ici de procéder à des licenciements, les réductions d'effectifs rendues nécessaires par l'amenuisement des commandes militaires et malgré l'accroissement des fournitures d'exportation, ayant été obtenues uniquement en laissant sans emploi les postes rendus disponibles par les départs normaux. Mais il reste encore à réaliser, dans toute la mesure du possible, une équivalence de charge sur l'ensemble des poudreries, de façon à créer un climat de sécurité et d'équité. C'est à cet objectif que devraient s'appliquer désormais les autorités responsables.

## Etudes et recherches.

Au début de 1960, le montant de la subvention annuelle du budget général pour études et recherches avait été porté à 25 millions de nouveaux francs en autorisations de programme et à 23,10 millions de nouveaux francs en crédits de paiement.

Les études poursuivies par les moyens propres du Service et qui sont financées au moyen du transfert à la première section d'une partie de la subvention allouée par le budget des Armées, avaient été prévues comme devant utiliser, en 1960, 17 millions de nouveaux francs sur les 23,10 millions de nouveaux francs ci-dessus.

En 1961 ces chiffres sont respectivement portés à :

— Autorisations de programme nouvelles..	28	millions NF.
— Crédits de paiement.....	28	millions NF.
dont, virés à la première section.....	19,125	millions NF.

L'augmentation des moyens financiers qui doivent être mis en 1961 à la disposition du Service des Poudres est justifiée, en partie, par l'augmentation générale des prix, mais surtout par l'intérêt que le Ministère des Armées attache au développement des recherches que le Service poursuit dans le domaine de l'auto-propulsion.

En 1960 les études d'autopropulsion ont absorbé la plus grosse part de l'activité des laboratoires et services de mise au point. Toutefois, la pénurie de chercheurs qualifiés due aux départs et à la nullité du recrutement se fait durement sentir.

Diverses mesures sont à l'étude pour redresser cette situation :

- attribution d'une prime spéciale pour les cadres travaillant sur les études de caractère atomique, biologique et chimique ;
- recrutement de contractuels de recherche, à statut spécial, une mesure analogue ayant permis, au sein de la Direction des études et fabrications d'armement, de surmonter une crise ayant eu les mêmes causes.

Ces mesures permettraient au Service des Poudres de retenir de jeunes chercheurs sélectionnés parmi ceux effectuant une partie de leur service militaire dans ses laboratoires, et ainsi

d'assurer un recrutement de valeur, portant sur des éléments sélectionnés, après plus d'un an de présence, sur leur travail effectif.

### Travaux de premier établissement.

Les investissements du Service des Poudres sont financés :

1° Par une subvention du budget général, lorsqu'ils sont destinés à faire face aux besoins de la défense nationale ;

2° Par des prélèvements sur les fonds propres du Service — fonds de réserve et fonds d'amortissement — lorsqu'ils intéressent l'exploitation industrielle du Service.

Deux chapitres, les chapitres 9700 et 9710 du budget annexe sont prévus pour la réalisation des deux catégories d'investissements.

Le tableau ci-dessous compare les autorisations de programme et les crédits de paiement accordés au Service ou demandés par lui au titre de chacun de ces chapitres, en 1960 d'une part, et en 1961 d'autre part.

	1960	1961
	(En millions de NF.)	
<i>Chapitre 9700.</i>		
Travaux de premier établissement intéressant la défense nationale :		
Autorisations de programme.....	22	42
Crédits de paiement.....	21	32
<i>Chapitre 9710.</i>		
Travaux de premier établissement intéressant l'exploitation industrielle :		
Autorisations de programme.....	12	15
Crédits de paiement.....	8	17,3

Il y a lieu de noter l'augmentation importante, par rapport à 1960, des autorisations de programme prévues pour l'exécution des travaux de premier établissement intéressant la défense nationale. Cette augmentation correspond à un effort accru dans le domaine des investissements intéressant l'auto-propulsion.

Telles sont les caractéristiques essentielles du projet de budget qui nous est soumis.

Il convient de signaler par ailleurs, en ce qui concerne l'organisation générale du Service et en marge du budget, un effort important visant à améliorer le recrutement de cadres qualifiés.

Avec la promulgation des lois n° 58-335 du 29 mars 1958 (article 12) et n° 60-777 du 30 juillet 1960, le Service des Poudres dispose des textes essentiels qui vont lui permettre de modifier les règles de recrutement de ses cadres militaires et d'essayer, par ce moyen, de remédier aux difficultés de recrutement qu'il rencontre depuis de nombreuses années dans certains de ses corps.

Pour l'application des dispositions incluses dans l'article 12 de la loi du 29 mars 1958, le décret précisant les titres exigés des candidats de l'extérieur pour qu'ils soient admis à concourir pour le grade d'ingénieur militaire de 3<sup>e</sup> classe des poudres est intervenu le 21 juillet 1960 (*Journal officiel* des 25 et 26 juillet).

L'arrêté fixant le programme des connaissances sur lesquelles porteront les concours est en cours de préparation.

Il restera ensuite à préparer les arrêtés fixant le programme des concours donnant accès aux grades d'ingénieur militaire de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classes.

En ce qui concerne les corps autres que le corps des ingénieurs militaires des poudres, deux décrets relatifs, l'un au recrutement des ingénieurs chimistes de 3<sup>e</sup> classe, l'autre au recrutement des ingénieurs des travaux de poudrerie, sont actuellement en cours d'établissement.

Ces décrets prévoiront la possibilité pour les anciens élèves diplômés d'un grand nombre d'écoles d'ingénieurs d'accéder directement sur titres, sans concours, dans les deux corps considérés.

Ils donneront, d'autre part, la possibilité au Service des Poudres de former lui-même ses propres ingénieurs chimistes à partir d'éléments recrutés dans son sein et qui recevraient un enseignement approprié dans une section spéciale de l'école pratique des poudres. Simultanément, un décret transformera l'école pratique des poudres — auparavant école d'application pour les ingénieurs des travaux de poudrerie nouvellement nommés — en école de formation à la fois pour les ingénieurs des travaux de poudrerie et pour les ingénieurs chimistes.

Ces considérations indiquent que le Service des Poudres travaille avec ténacité à créer une situation susceptible de lui procurer dans l'avenir des cadres de qualité.

Il reste à souhaiter que les mesures administratives ne tardent pas trop à se manifester car, en pareille matière, les effets sont loin d'être instantanés.

Votre Commission des Finances n'a apporté aucune modification au texte transmis par l'Assemblée Nationale et vous en propose l'adoption.

## DISPOSITIONS SPECIALES

### *Article 51.*

#### **Fonds des approvisionnements généraux du Service des Essences.**

**Texte.** — Le montant autorisé du fonds des approvisionnements généraux du service des essences des armées est porté de 107.750.000 NF à 113.000.000 de NF.

Le financement de cette augmentation sera assuré par prélèvement sur les excédents de recettes du budget annexe des essences de 1959.

*Commentaires.* — L'objet de cet article est de porter le montant autorisé du fonds des approvisionnements généraux du Service des Essences de 107.750.000 nouveaux francs à 113 millions de nouveaux francs, le financement de cette augmentation étant assuré par prélèvement sur les excédents de recettes du budget annexe des Essences de 1959.

Le fonds des approvisionnements généraux a été institué pour permettre au Service des Essences d'assurer en toutes circonstances la continuité du ravitaillement des Armées en produits pétroliers. C'est l'augmentation de la valeur de ces produits qui rend nécessaire l'élévation de la valeur du fonds d'environ 5 %.

Votre Commission des Finances vous propose d'adopter cet article.